

Les zones humides de Bretagne

par J. TOUFFET (*)

A l'occasion de l'année 1976 consacrée à la défense et à la préservation des zones humides, plusieurs programmes de recherche ont été proposés. Ainsi, le Laboratoire d'Ecologie végétale de l'Université de Rennes a été chargé par le ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie d'effectuer un inventaire des zones humides de Bretagne. Ce sont quelques éléments du rapport de synthèse de ce travail qui sont présentés dans ces pages.

DEFINITION DES ZONES HUMIDES

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une « zone humide » ? La définition retenue par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (U.I.C.N.) en 1973, est la suivante : « Terres inondées ou saturées d'eau, naturellement ou artificiellement, de façon permanente ou temporaire, l'eau pouvant être stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée... ».

Une caractéristique un peu plus restrictive a été proposée en 1975 à l'UNESCO par le groupe de travail du Programme Biologique International (P.B.I.) sur les zones humides : « ... on peut définir les terres humides comme les milieux où le plan d'eau se situe au niveau de la surface du sol ou à proximité de celle-ci et où l'on trouve une végétation adaptée à un engorgement plus ou moins permanent... ». Cette définition fait apparaître le rôle important de la végétation liée à l'hydromorphie du substrat pour la caractérisation et la localisation des zones humides.

Ces définitions font déjà apparaître la grande diversité des zones humides, zones humides particulièrement nombreuses en Bretagne en raison de sa forte pluviosité, de son substrat souvent peu perméable et de la proximité de la mer.

Nous avons d'abord été amené à distinguer à l'échelle régionale plusieurs types de « complexes humides » basés sur leurs caractères physiographiques, hydrologiques et biologiques. Les deux catégories fondamentales sont d'une part, les complexes littoraux ou sublittoraux, bien représentés en Bretagne, d'autre part, les complexes intérieurs très diversifiés en fonction des caractères du milieu et de la végétation.

(*) Laboratoire d'Ecologie végétale, Université de Rennes.

LES DIFFERENTS TYPES DE ZONES HUMIDES EN BRETAGNE

1. - LES ZONES HALOPHILES

Elles correspondent à la zone intertidale (aire comprise entre les plus hautes et les plus basses mers de vives eaux) et sont particulièrement bien représentées en Bretagne dans les baies et les estuaires (Baie du Mont Saint-Michel, Estuaire de la Rance, du Trieux, du Jaugy, du Légué, les Abers du Nord-Finistère, les Baies de Saint-Brieuc, de la Fresnaie, de Morlaix, la Rade de Brest, les Estuaires de l'Odé, du Scorff, de la Vilaine, le Golfe du Morbihan). La zone la plus basse, ou slikke, est le domaine de la végétation pionnière où l'on peut distinguer des herbiers à Zostères (abondants dans le Golfe du Morbihan), des groupements à Spartines et des groupements à Salicornes. La partie supérieure, ou schorre, est caractérisée par une végétation halophile plus diversifiée : groupement à Obione, prairies salées à Glycérie maritime (véritable pré-salé), à Joncs, à Carex, à Fétuque, à Chiendent (*Agropyrum*).

Ces zones sont, pour la plupart, les mieux connues, en particulier en ce qui concerne l'avifaune (lieux d'hivernage pour les oiseaux migrateurs).

2. - LES ZONES SAUMATRES

Les zones saumâtres d'estuaire sont intimement imbriquées avec les zones halophiles. Elles sont intéressantes car elles présentent un gradient de salinité qui se répercute sur l'ensemble des caractéristiques biologiques et, en particulier, sur la zonation de la végétation. Citons à titre d'exemple les Estuaires du Couësson, de la Rance, du Golfe du Morbihan, de la Vilaine.

Les marais maritimes arrières littoraux ne sont en communication avec la mer qu'épisodiquement. Ils sont très nombreux dans les dépressions arrières dunaires tout le long du littoral breton. La plupart sont méconnus et souvent comblés. Les grands ensembles tels que les marais de Goulven, la Baie de Douarnenez ou le complexe Gâvres-Erdevén ont été mieux étudiés.

Dans toutes ces zones saumâtres, la diversité de la végétation est très grande en fonction des gradients d'humidité et de salinité (groupements d'hélophytes : Roseaux, Masettes, Scirpes, Cladium, Rubanier (*Sparganium*), groupements à Carex, à Joncs, à Choin (*Schoenus nigricans*), prairies humides à Orchidées, etc...).

3. - LES ZONES HUMIDES DE BORDURE

Les berges des eaux courantes correspondent à la zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. La largeur de cette zone est généralement très faible et seules quelques espèces végétales peuvent coloniser ces berges. La répartition des Bryophytes, végétaux souvent méconnus, répond aux variations de niveau, aux caractéristiques du substrat et aux caractères physico-chimiques des eaux. Ainsi en Bretagne Occidentale, une Hypnacée, *Hycomium armoricum*, constitue, au niveau du balancement des



Piarde en Brière avec Nénupha blanc entouré de Jonc des tonneliers et de Massette (*Typha*).

(Photo B. Clément)



Groupelement subaquatique à Rubanier (*Sparganium*) et de Jonc des tonneliers (*Scirpus lacustris*).

(Photo B. Clément)

eaux, un groupement caractéristique des eaux acides, peu minéralisées, à faible teneur en calcium et à alcalinité faible ou nulle.

L'inventaire de ces zones humides de bordure est plus aisé à réaliser lors de l'étude des rivières.

Les bordures d'étangs. Nous avons regroupé dans ce type les différents plans d'eau quelle que soit leur superficie (étangs ou mares), leur profondeur, leur origine (naturelle ou artificielle).

La richesse et la diversité de la végétation des berges d'étangs sont très grandes et dépendent entre autre de la date de création du plan d'eau, de la nature de ses rives, des caractéristiques physico-chimiques des eaux, des variations de niveau... On distingue habituellement la zone des plantes aquatiques (Nénuphar, Myriophylle, Renoncule aquatique, Châtaigne d'eau, Renouée aquatique...), la zone des hélophytes (Roseaux, Scirpes, Masettes, Prêles...), la zone des amphiphytes (Littorelle, Heléocharis, Scirpe flottant, Millepertuis des marais...), la zone des hygrophytes (Carex, Joncs, Molinie, Agrostis...).

Le nombre considérable d'étangs et de plans d'eau artificiels en Bretagne, nombre qui croît chaque année, impose un classement rigoureux dans l'appréciation de la valeur biologique et écologique de ce type de zone humide. Certains étangs, tels ceux de Lannec en Ploëmeur (56), de Poulguidou (29), du Moulin-Neuf en Plounerin (22), du Pré en Paimpont (35) présentent des ceintures de végétation fort variées et abritent une avifaune très intéressante. Beaucoup d'autres, souvent d'origine récente, ont pour l'instant peu d'intérêt biologique.



Prairies humides à Molinie à gauche et à Joncs à droite ; au fond la saulaie dans le marais envahi par la roselière.

(Photo B. Clément)



Prairies à Glycérie, non paturée à gauche et paturée à droite. Espèce des zones humides à très bonne valeur fourragère.

[Photo B. Clément]

4. - LES MARAIS ET TOURBIÈRES

Les grands marais continentaux tels les marais de Redon, de l'Erdre, de Brière méritent, en raison de leur étendue, de leur diversité écologique et des problèmes que posent leur aménagement, des études détaillées. Ces milieux disparaissent progressivement, aussi est-il urgent, si ce n'est trop tard, de mieux comprendre leur évolution naturelle. Leur intérêt ornithologique a déjà été mis en évidence à plusieurs reprises.

Les tourbières à Sphaignes, dont l'abondance est une caractéristique de la Bretagne, sont traitées par ailleurs dans ce même numéro.

5. - LES PRAIRIES, LANDES ET BOIS HUMIDES

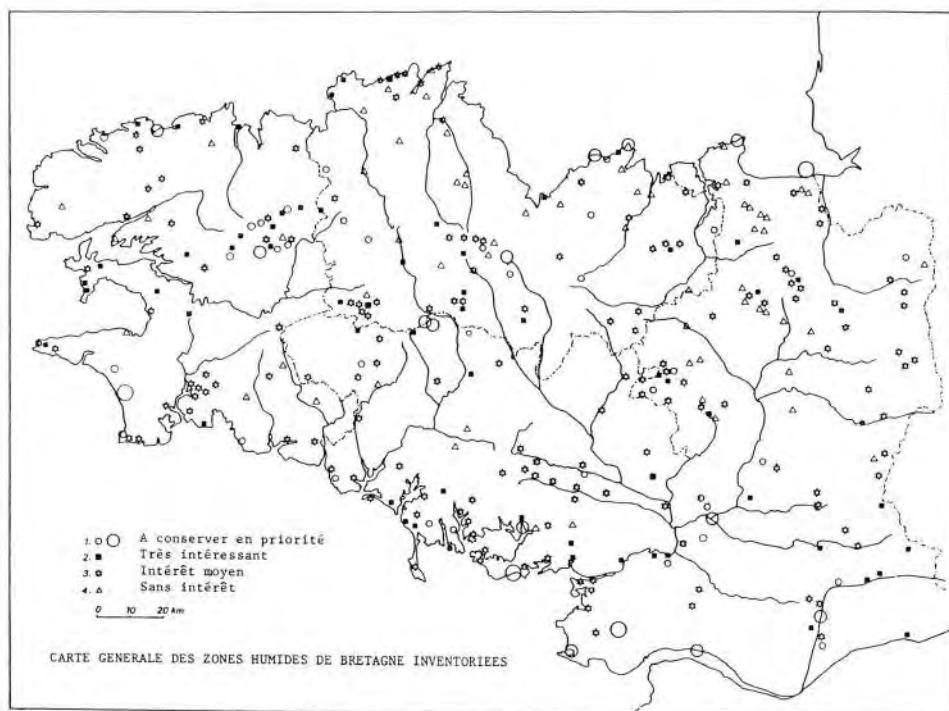
Ces zones humides sont très nombreuses mais couvrent le plus souvent de faibles superficies. De ce fait, elles sont vulnérables et disparaissent à une cadence accélérée par suite de l'extension (et de la mode) des travaux de drainage. Leur recensement systématique n'est guère possible. Il convient néanmoins d'attirer l'attention sur leur intérêt chaque fois que cela est possible. Souvent ces milieux abritent des espèces végétales et animales intéressantes et surtout ils créent une diversité. Pour préserver ces zones, lorsqu'elles le méritent, il est nécessaire de les prendre en compte dans un inventaire plus global de l'espace rural.

L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE BRETAGNE

L'inventaire des zones humides de Bretagne est bien loin d'être réalisé. Dans le cadre de notre étude, 360 zones ont été inventoriées. Pour chacune d'entre elles, une fiche analytique a été établie, faisant apparaître, entre autre, la nature et l'importance des divers groupements végétaux et les espèces animales et végétales les plus intéressantes.

Les diverses zones humides inventoriées ont été classées en fonction de leur intérêt biocénotique et écologique global.

Dans la catégorie 1 (à conserver en priorité) apparaissent des zones pour lesquelles des mesures de gestion et de protection s'avèrent nécessaires en raison tant de la diversité de leur végétation en fonction de certains gradients écologiques que de leur intérêt pour l'avifaune (Grande Brière, Baie d'Audierne, Yeun Elez, étangs de Paimpont par exemple). Appartiennent aussi à cette catégorie d'autres zones moins étendues dont l'intérêt floristique et écologique est exceptionnel pour l'Ouest de la France (étang de Lannenec (29), marais de Marzan (56), tourbières du Venec (29), de Landemarais (35), de Ligné-en-Sucé (44).



Dans la catégorie 2 (zone très intéressante) sont rangées les zones plus restreintes, abritant des espèces rares, en limite d'aire, ou dont la diversité biologique est élevée. Ce sont souvent des zones peu connues, les plus menacées de destruction, pour lesquelles des mesures de protection seraient nécessaires.

Dans la catégorie 3 (intérêt moyen) se situe la majorité des petits étangs de l'intérieur présentant la succession habituelle de groupements végétaux ainsi qu'un certain nombre d'estuaires et de lieux humides dont l'intérêt est essentiellement dû à l'avifaune.

Cette cotation, réalisée de manière globale, met en évidence l'intérêt de la zone mais pas celle d'espèces ou de groupements particuliers.

Parallèlement à ce travail d'inventaire, des études sectorielles plus précises nous ont permis de préciser pour la plupart des types de zones la nature et la signification écologiques des principaux groupements végétaux, les relations entre certains gradients écologiques et la zonation des espèces végétales, la relation entre la répartition des Orthoptères et la végétation.

Ces travaux sont loin d'être suffisants pour bien connaître les zones humides de Bretagne. Il serait en particulier nécessaire d'étudier l'évolution phénologique et la productivité des communautés végétales, ainsi que les relations trophiques avec les animaux pour mieux apprécier le rôle et l'importance de ces écosystèmes et pouvoir les préserver efficacement.